

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013

Le mardi 26 novembre 2013 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 21 novembre 2013.

Présents : Mmes BROCHARD, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU, PIOT, MM. CHAIGNEAU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusés : Mme HERAULT, MM. DECOU, JOLLY.

Secrétaire : M. FOUCHE Patrice.

Monsieur le maire propose aux élus une minute de silence, en hommage à Monsieur Francis VALLEAU, adjoint au maire de la commune de Thorigné, vice-président du SIVOM Jean-Migault, décédé le 30 octobre dernier.

Les conseillers n'ayant pas de remarque sur le dernier compte rendu, Monsieur le maire les invite à signer le registre.

1 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU MELLOIS ET INTEGRATION DE LA COMMUNE DE LA COUARDE

Monsieur le Maire, expose :

Suite à la demande de rapprochement formulée par la commune de La Couarde par sa délibération du 25 septembre 2013, le conseil syndical a demandé aux communes adhérentes de se prononcer sur l'adhésion de la commune de La Couarde au SAM à compter du 01 janvier 2014 et sur le projet de modification des statuts du SAM.

Le Maire donne lecture du projet de modification des statuts (joint en annexe) suite à l'intégration de la commune de LA COUARDE et qui inclut la modification découlant de la fusion des communes de Beaussais et Vitré.

Les projets de statuts définissent notamment :

- Le nombre de délégués de chaque commune
- Les conditions financières de participation du budget des communes.

Le tableau ci-dessous donne le nombre de délégués résultant de l'application de l'article 5 des nouveaux statuts pour toutes les communes susceptibles d'intégrer le syndicat.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, entérine la modification des statuts du Syndicat d'Assainissement du Mellois et accepte l'intégration de la commune de La Couarde à compter du 01 janvier 2014.

| Représentants | Titulaires | Suppléants |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| St-Léger de la Martinière | 2 | 2 |
| St-Martin les Melle | 2 | 2 |
| Melle | 4 | 4 |
| St-Romans les Melle | 2 | 2 |

| | | |
|-----------------|---|---|
| Aigonnay | 1 | 1 |
| Beaussais-Vitré | 2 | 2 |
| Fressines | 2 | 2 |
| Mougon | 2 | 2 |
| Prailles | 2 | 2 |
| Sainte-Blandine | 1 | 1 |
| Thorigné | 2 | 2 |
| La Couarde | 1 | 1 |

2 – MODIFICATION D'IMPUTATION SUR BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire informe les élus, qu'il y a lieu de modifier l'imputation d'une dépense de 1 550,94 € relative à l'exercice 1987, inscrite à l'état de l'actif de la commune.

S'agissant de travaux sur le réseau d'assainissement privé de la cantine scolaire, cette dépense a été affectée par erreur à l'article 21532 du budget communal.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de procéder à la modification d'imputation des biens inscrits à l'inventaire communal, et d'inscrire la somme de 1 550,94 € au compte 21538.

3 – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE D'UN AGENT

Considérant les besoins en personnel engendrés par la modification des rythmes scolaires appliquée à la rentrée 2013/2014, et pour faire suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 novembre 2013, les membres du Conseil municipal décident d'augmenter, le temps de travail hebdomadaire d'un agent, comme suit :

Mme LOCHON Julie 27,86/35^{ème} au lieu de 24,00/35^{ème}

Ces nouveaux horaires s'appliqueront à compter du 1^{er} décembre 2013.

4 – FERMETURES DE POSTES VACANTS

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après avis favorable du Comité Technique Paritaire du centre de gestion de la fonction publique des Deux-Sèvres en date du 21 novembre 2013, et considérant les avancements de grade ou mutation de plusieurs agents, il y a lieu de fermer les postes suivants :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 35h, occupé par M.Giraud Maurice, nommé le 1^{er} juin 2013, adjoint technique principal 1^{ère} classe.
- Rédacteur principal 2^{ème} classe 35h, occupé par Mme Girard Nathalie, nommée le 1^{er} juin 2013, rédacteur principal 1^{ère} classe.
- ATSEM 1^{ère} classe 35h, occupé par Mme Pothet Annick, nommée le 1^{er} juin 2013, ATSEM principale 2^{ème} classe.
- ATSEM 1^{ère} classe 27,5/35^{ème}, occupé par Mme Mousset Clarisse, départ pour mutation le 1^{er} septembre 2013.

Le conseil municipal approuve la décision à l'unanimité.

5 – VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET COMMUNAL 2013

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à certains articles du budget 2013 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer un vote de crédits supplémentaires.

Les conseillers, après délibération, votent en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes ainsi qu'un virement de crédit tels que mentionnés comme suit :

| LIBELLE | ARTICLE | DEPENSES | RECETTES |
|--|----------------|-------------------|-------------------|
| Fonctionnement : | | | |
| Charges de personnel non titulaire | 6413 | 2 000,00 € | |
| Fonds national de péréquation des ressources interco | 7325 | | 6 073,00 € |
| Reversement FNGIR | 73923 | 100,00 € | |
| Dépenses imprévues | 022 | - 927,00 | |
| Virement à la section d'investissement | 023 | 4 900,00 | |
| Total fonctionnement | | 6 073,00 € | 6 073,00 € |
| Investissement : | | | |
| Virement de la section de fonctionnement | 021 | | 4 900,00 € |
| Terrain nu (opération 0023) | 2111 | 7 000,00 € | |
| Subvention département Proxima (opération 13) | 1323 | | 2 100,00 € |
| Total investissement | | 7 000,00 € | 7 000,00 € |

6 – INDEMNITE SPECIALE DE CONSEIL DES TRESORIERES MUNICIPALES

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatifs aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- de prendre acte de l'acceptation du trésorier et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à compter de la date de sa prise de fonction à la Trésorerie de Celles-Sur-Belle,
- que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à : Mme CROUZET Marie-Pierre du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 pour un montant brut de 437,37 €.

7 – EQUIPEMENT INFORMATIQUE SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe les élus de la panne de l'ordinateur de son bureau et de la faiblesse d'un des postes du secrétariat.

Il propose de faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur plus performant pour le secrétariat et de transférer l'ancien poste dans son bureau.

La société Mellecom, titulaire du contrat de maintenance pour le matériel informatique de la mairie, a transmis un devis d'un montant de 875,00 € TTC comprenant le matériel (unité centrale et écran) et l'extension de garantie de 3 ans. L'installation des logiciels et du matériel sur site, estimée à 3h, serait décomptée du contrat de main d'œuvre en cours.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de monsieur le maire et le devis de la société Mellecom de 875,00 € et inscrit la dépense sur le budget communal au compte 2183 opération 0021.

8 – TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le maire rappelle aux conseillers le principe de la taxe d'aménagement qui a remplacé la taxe locale d'équipement depuis 2009. Toute construction sur une parcelle de terrain est assujettie à cette taxe dont une part est reversée à la commune et l'autre au conseil général.

Le taux voté par le conseil municipal est de 5 %, il permet à la collectivité de compter sur des recettes nécessaires aux dépenses engendrées par la hausse de la population, les aménagements pour les nouvelles constructions.

Le montant de la taxe est inadapté pour certaines constructions telles que les abris de jardin qui ne bénéficient pas d'abattement ou d'exonération.

Monsieur le maire précise que les services de l'Etat ont été avisés de ces remarques et que des amendements pourraient être proposés.

Après discussion, relevant que toute décision prise ce soir n'aura pas d'effet rétroactif, que ce n'est pas à cette équipe municipale de décider de diminuer les recettes pour la prochaine équipe et qu'il convient d'informer l'association des maires des remarques faites par les administrés, le conseil municipal vote, à 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 5 %.

9 - TARIF POUR FOURNITURE DE JEUX D'ETIQUETTES

Après délibération, le conseil municipal décide unanimement de facturer 50 € le jeu d'étiquettes concernant les électeurs de la commune de Fressines, pour toute demande écrite à compter du 1^{er} novembre 2013 et précise que ces données ne seront pas transmises sous forme électronique.

10 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information :

- Le bulletin municipal annuel est en cours de préparation. Monsieur Fouché propose aux élus deux devis de la société Italic de Melle pour 700 exemplaires. Une première version avec couverture noir et blanc au tarif de 1 980 € HT et une deuxième version avec couverture couleur au tarif de 2 170 € HT. Le conseil municipal accepte la proposition avec couverture couleur identique à l'année passée pour un montant de 2 170 € HT.
- Téléthon : des tracts ont été distribués dans les boîtes aux lettres invitant la population à participer aux manifestations. Chaque année le comité d'animation sollicite la commune pour l'obtention d'un bon d'une valeur de 100 € pour l'achat de lots pour le téléthon. Les élus acceptent de reconduire l'opération pour 100 €.
- Communauté cantonale : Un(e) accompagnateur(trice) sera présent(e) dans le car transportant les élèves de l'école vers le centre d'animation et de loisirs de Mougon le mercredi à midi. Il a été précisé que cette présence n'est pas obligatoire mais fortement préconisée.

Voirie :

- Monsieur Fournier reprend le compte rendu de la dernière réunion de la commission voirie/bâtiment lors de laquelle ont été étudiés les besoins pour le budget 2014. Le conseil municipal accepte la collecte de devis pour ces prévisions qui seront proposées lors d'une réunion en janvier prochain.

- La commission d'appel d'offres du syndicat d'assainissement du mellois s'est réunie à l'occasion de l'ouverture des plis pour le marché de travaux de construction de la nouvelle station d'épuration. Lors de sa prochaine réunion, le conseil syndical du SAM statuera sur le choix de l'entreprise à retenir. Actuellement les travaux d'amenée des réseaux électriques sont en cours dans la rue de la Billaudière.

Ecole :

- Madame Moreau rapporte les informations transmises lors de la dernière réunion du conseil d'école. Les effectifs sont de 209 élèves pour la rentrée de septembre 2013 et estimés à 210 élèves pour la rentrée de septembre 2014. Les enseignants ont rappelé leur inquiétude face au manque de place et de salles et demandé quelques petits travaux.

- Monsieur Secq, cuisinier va solliciter un nouveau fournisseur local de fruits et légumes, dont les tarifs semblent attractifs. Un essai va être fait sur une période de 15 jours.

- Les agents de la garderie ont interpellé Madame Moreau sur la sécurité dans la salle de garderie en cas d'incendie. Il est conseillé d'afficher un plan d'évacuation et d'effectuer régulièrement des exercices de sécurité en présence de l'ACMO (agent communal chargé de l'hygiène et sécurité – M.Giraud) et d'un pompier pour les conseils et la pédagogie avant toute mise en pratique.

- Un dysfonctionnement a été relevé lors des activités périscolaires le vendredi à 15h en présence de l'intervenante de la communauté cantonale de Celles-sur-Belle pour les jeux. Une rencontre entre toutes les parties va être programmée pour améliorer l'organisation nécessaire à cette activité.

M. Chaigneau/C.C.A.S. :

- Monsieur Chaigneau précise que le budget du CCAS n'aura pas besoin de subvention de la part du budget communal pour l'année 2014 car il n'y a pas de dépenses importantes.

- Une réunion de la commission du CCAS élargie est prévue le mercredi 4 décembre pour l'organisation du repas des aînés.

- Eclairage public : mauvais fonctionnement dans le secteur de la Bastière et difficultés rencontrées par le secrétariat de mairie avec le nouveau logiciel de déclaration des pannes.

- Frelons asiatiques : 6 nids détruits cette année contre 14 l'année passée. Le coût occasionné est en baisse : montant pour les cartouches de l'ACCA 35 €, bombes insecticide 65 € et participation demandée aux propriétaires 30 €.

- Maître Bernardeau a été contacté pour l'acte de vente des terrains près du cimetière.

11 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame Piot précise aux élus qu'elle a participé à une réunion à Celles-sur-Belle concernant le projet « terre de lecture » pour les bibliothèques. Le thème portant sur l'hybridation et le corps transformé est difficile à adapter à l'environnement de la commune, elle a donc choisi de ne pas donner suite à cette animation.

- Monsieur le maire informe l'assemblée que la subvention DETR de la Préfecture d'un montant initial de 3 000 €, obtenue pour l'acquisition d'une classe mobile et TBI pour l'école, sera de 2 577 € en raison du coût de l'équipement informatique moins élevé que la prévision.

- Prochaines réunion du conseil municipal : 17 décembre, 7 et 28 janvier, 18 février, 11 mars.

- Monsieur le maire rappelle que Madame Delphine Batho avait proposé dans une correspondance de participer à une réunion du conseil municipal. Il va contacter son secrétariat pour connaître ses disponibilités.

- Monsieur le maire signale que lors de la dernière réunion pour les travaux de sécurité sur les D5/D7, il a été établi le programme suivant : mi décembre présentation du diagnostic avec premier chiffrage, un mois plus tard présentation de l'avant projet et réunion publique en février 2014.

La séance est levée à 22h55.